

PCDR

Commission Locale de Développement Rural

Rapporteur : Katty BURGEON

Adresse de messagerie :
katty.burgeon@esneux.be
Téléphone : 04/380.94.12

Madame IKER ouvre la réunion en précisant aux membres qu'au regard de l'arrivée à échéance du PCDR d'Esneux (25 février 2018), cette présente CLDR ne sera consacrée qu'au point toujours en cours du centre d'Esneux et de l'état d'avancement de ce projet, dont la convention court toujours. Il ne s'agira en effet désormais plus, et ce jusqu'à la fin des travaux, que de CLDR de suivi de ce dernier projet subsidié par le Développement rural.

Approbation du PV de la CLDR du 19.03.18

Le PV est approuvé à l'unanimité sans remarque.

Fiche 1.1 – Centre d'Esneux : Etat d'avancement

Le point s'ouvre avec l'annonce par Mme IKER de la réception de l'octroi du permis d'urbanisme par un courrier daté du 10 septembre 2018.

Il est ensuite rappelé aux membres qu'au regard du contexte pré-électoral, le Collège avait opté pour un retard volontaire de la concrétisation de ce projet PCDR, et ce dans le cas où une nouvelle majorité aurait composé la nouvelle législature 2018-2024 afin de ne pas la contraindre à poursuivre un projet auquel elle n'aurait pas adhéré. Cela n'a finalement pas été le cas ; la future majorité souhaite poursuivre ce projet. La fin de la procédure peut donc désormais suivre son cours en fonction des aléas que peut rencontrer un projet d'une telle envergure.

M. VISSE soutient le bon fondement de l'avis du Collège face aux derniers commentaires de la CCATM (dont il est aussi membre) relatifs au projet. Il émet néanmoins son regret quant au choix d'aligner le stationnement en ligne plutôt qu'en épis. Il craint en effet qu'une telle disposition des emplacements de parking finisse par laisser les clients des commerces des alentours.

Les autres membres lui rappellent alors qu'il s'agissait d'une condition *sine qua non* du fonctionnaire délégué de Région Liège 1, M. DELECOUR, pour que le permis d'urbanisme puisse être octroyé à la Commune. Il est néanmoins rappelé que les éléments de ce permis d'urbanisme – récemment accordé à la Commune – ne sont pas immuables. En effet, plusieurs membres préféreraient le stationnement en épis, car il s'agit d'un aménagement de type plus « urbain ». S'ensuit un rappel de Mme IKER quant au fait qu'initialement, la Commune avait aussi imaginé un plan intégrant des stationnements en épis et non en ligne, mais que le maintien de cette disposition leur aurait certainement valu un conditionnel dans l'octroi du permis d'urbanisme. Il pourrait néanmoins être envisagé que le successeur de M. DELECOUR laisse à l'avenir à la Commune la possibilité de revenir à sa

Présents :

LEMAITRE Julien ;
HAMOIR Philippe ;
VISSE Pierre ;
IKER Laura, Présidente ;
CALVAER Adrien ;
FLAGOTHIER Anne-Catherine ;
LIGOT Pierre-Charles ;
DEFECHEREUX Daniel ;
WOILLARD Marc ;
BURGEON Katty ;
GEORIS Pierre ;
PETERS Robert ;
MARLIER Bernard ;
DALIMIER Isabelle,
GREGOVA ;
EVRARD Alix, GREGOVA.

première idée.

Un membre émet ensuite le regret que la Commune n'ait pas inclus un rond-point dans l'avant-projet ; or depuis les derniers plans de ce dernier présentés en CLDR, un rond-point l'a bel et bien intégré. La Commune enverra à cet effet aux membres les nouveaux plans retravaillés par SWECO qui en font état.

Suite à l'insatisfaction d'un membre quant à la réponse d'Infrabel à la CCATM concernant les aménagements futurs autour de la gare, Mme IKER informe les membres que le bureau d'études SWECO a intégré la dernière esquisse d'Infrabel (intégrant un parking et un ascenseur) dans l'actualisation des plans. Cette information aurait, selon le membre ayant fait part de son avis, pu figurer dans le rapport de la CCATM.

M. VISSE rappelle ensuite quelle avait été son intention dans son courriel du 23 janvier 2018 envoyé à la Commune concernant différents points des estimatifs du métré. Mme IKER lui répond que des compléments au permis d'urbanisme pourraient encore dans le futur être déposés concernant les points qui avaient fait l'objet de ce courriel : le rajout d'une rampe d'accès, le remplacement des pavés de grès par des lignes de béton dénudé (moins onéreuses) et le rajout d'un kiosque garant de convivialité. Mme IKER s'engage à faire part des derniers plans retravaillés par SWECO aux membres disposant de bonnes capacités techniques afin d'organiser prochainement une réunion avec eux à cet effet. Elle rappelle aussi que le budget a été revu à la baisse (certains matériaux ont en effet été modifiés depuis les plans de janvier 2018), mais que l'on ne peut actuellement s'engager officiellement sur la future destination des économies qui ont ainsi pu être réalisées.

Divers

Un membre souhaite savoir si les prochaines CLDR pourront encore faire l'objet de réflexions ou choix en faveur d'autres fiches-projets ou d'autres actions du lot 0. Mme IKER lui répond que non ; le PCDR ayant pris fin en février dernier, seul le projet non finalisé du centre d'Esneux fera l'objet des prochaines réunions.